



Cyclo Club Rumilly



REGLEMENT INTERIEUR du C.C.Rumilly saison 2024

Affiliations

Le club est affilié à la FFV (Fédération Française de Vélo)*.

La licence FFV permet la pratique vélo route, VAE homologué* ou VTT suivant les options choisies lors de la demande de licence

Adhésion

Tout nouvel adhérent devra se conformer aux règles de fonctionnement demandées par la FFV et/ou le C.C.Rumilly

L'âge minimum requis pour adhérer au club est de 16 ans, ou 14 ans s'il est personnellement accompagné lors des sorties d'un adulte responsable également adhérent au club.

Les cyclos non licenciés à notre club ou licenciés à une autre fédération n'ont pas assentiment pour

intégrer notre groupe lors des sorties car nous risquons un désengagement de notre assurance en cas d'accident grave provoqué par l'un d'eux.

Néanmoins, 3 sorties consécutives « d'essai » sont couvertes par notre contrat d'assurance. Au-delà de ces 3 sorties, l'affiliation au club est obligatoire.

Un cyclo licencié à un club affilié à la FFV (attestation) peut rouler avec le club de Rumilly sous réserve d'adhésion au club.

L'adhésion seule en tant que membre honoraire (adhésion sans licence) ne permet pas la pratique cycliste au sein du club.

Avantages club

Être membre confère divers avantages : Tarifs préférentiels sur les équipements, séjours, randos ou autres, aux conditions telles que définies par le comité.

Pour bénéficier de ces avantages le sociétaire devra obligatoirement avoir participé durant l'année précédente au déroulement de au minimum une de nos manifestations :

- Randonnée route.
- Randonnée VTT.
- Thé dansant
- Autres manifestations non définies à ce jour organisées par le club ou le CODER.

Sécurité

Le port du casque n'est pas obligatoire mais est fortement recommandé.

Le port d'un gilet de sécurité est fortement recommandé lors de sortie en période de faible éclairage ou de pluie

Le code de la route doit impérativement être respecté.

Sorties

Les sorties hebdomadaires ont lieu du 1^{er} mars au 31 octobre

- Les « sorties programmées » : le samedi après midi ou samedi matin en juin et juillet

- Les « sorties à la demande » : le mercredi (matin ou après midi : idem celles du samedi)

Le programme prévisionnel des sorties du samedi est distribué à chaque sociétaire lors de la prise de la licence.

Il sera demandé aux sociétaires d'être ponctuels aux rendez-vous fixés pour les sorties.

La saine émulation peut jouer dans certaines portions et notamment lors des ascensions, mais la cohésion du groupe doit rester prioritaire et les regroupements respectés par tous. Tout le monde doit être recensé avant le nouveau départ.

Toute personne qui décide d'écourter le parcours prévu doit en informer le groupe:

Personne ne doit rester ou rentrer seul ! Si un cyclo a des difficultés pour terminer un parcours, un autre cyclo doit se dévouer à l'aider à rentrer, pendant que le groupe continue son parcours.

Le club organise chaque année différents séjours : Séjours en étoile ou Parcours itinérants.

Le port de la tenue du club n'est pas obligatoire mais fortement recommandé pour les sorties extérieures.

Lorsqu'une sortie entraînera la fourniture d'une prestation hôtelière ou d'un repas il sera fixé une date limite d'inscription.

Passé ce délai, seule la personne qui organise la sortie sera habilitée à décider si une inscription peut être prise en compte ou non.

Toute personne qui n'aura pas versé d'acompte pendant les délais d'inscription se verra refuser la participation à la sortie. S'il y a annulation sans motif grave l'acompte ne sera pas remboursé.

Organisation des groupes :

Lors de nos sorties des groupes de niveau se forment avant le départ ; le mode de fonctionnement n'a rien de sélectif, il a pour but d'apporter une certaine homogénéité indispensable à la pratique.

Un serre file sera défini à chaque sortie dans les différents groupes

Application du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur a été adopté par le CA du CYCLO CLUB RUMILLIEN le 20 décembre 2017

modifié en 2023 par ajout Serre file dans les différents groupes pour chaque sortie sur proposition du Comité Directeur qui dispose de tous pouvoirs pour en assurer son application.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque membre du club lors de son adhésion.